

## BUREAU du 7 octobre 2015

### Procès-verbal synthétique

L'an deux mille quinze, le sept octobre à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le quatre septembre 2015, s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU présents et absents :

Amiens Métropole	Département de la Somme	Communautés de communes
Florence RODINGER Ernest CANDELA Jean-Christophe LORIC	Philippe VARLET Stéphane DECAYEUX Olivier JARDE	Philippe COCQ James HECQUET Jean-Claude LECLABART

Messieurs Stéphane DECAYEUX et Jean-Christophe LORIC se sont excusés auprès du Président.

## I – ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL

### 01 – MODIFICATION DE L'EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANTE DE DIRECTION

Le syndicat mixte Somme Numérique favorise l'action en formation de ses agents, à la fois pour le perfectionnement et pour la préparation de concours ou d'examen. En 2015, un agent est lauréat de l'examen d'adjoint administratif territorial de 1<sup>o</sup> classe. Afin de permettre cet avancement de grade, le Président proposera au Comité syndical de transformer l'emploi correspondant pour le passer sur le grade d'adjoint administratif territorial de 1<sup>o</sup> classe.

### 02 - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Afin de se mettre en conformité avec la modification du poste d'assistante de direction, le Président proposera au Comité syndical d'approuver le nouveau tableau des emplois permanents du syndicat mixte qui couvre exactement les emplois nécessaires au fonctionnement du syndicat mixte et pourvus à ce jour.

### 03 – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS / ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Les collectivités et établissements publics peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, sur une même période de dix-huit mois consécutifs. Le Président proposera au Conseil syndical de l'autoriser à signer ce type de contrat prévu par la loi par une délibération de principe.

Le Président souhaite en effet renforcer la notoriété du syndicat mixte auprès de ses membres et promouvoir les services auprès des communautés de communes et des communes. Il souhaite ainsi recruter un agent à titre temporaire dans un premier temps sur un poste à temps non complet.

### 04 – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Afin de garantir la continuité de service, le Président propose au Conseil syndical de l'autoriser par principe à signer des contrats à durée déterminée de remplacement des agents en poste momentanément indisponibles.

### 05 – RAPPORT D'EXECUTION 2014 DE LA DSP EN REGIE INTERESSEE

Conformément à l'article 13 du contrat de DSP en régie intéressée, la société Somme Haut Débit a remis son rapport d'exécution pour l'année 2014. Ce rapport est disponible sur demande dans les services du syndicat mixte.

Somme Haut Débit a versé à Somme Numérique l'ensemble des recettes de location du réseau perçues au titre du présent contrat. Suite à la réception du rapport d'activités, nous avons obtenu des précisions concernant la gestion des sinistres survenus sur le réseau déclarés par Somme Haut Débit et sur les actions de maintenance réalisées pendant ces 4 années. En 2013 et 2014, Somme Haut Débit a dépassé de plus de 20% les objectifs de chiffre d'affaires inscrits dans la convention. La société a donc bénéficié du bonus prévu en conséquence. Cela

## Syndicat mixte SOMME NUMERIQUE

prouve que cette délégation de service public de courte durée a rempli son objectif de dynamisation de la commercialisation du réseau de fibre optique public de la Somme.

### 06 - COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Le Président proposera au Conseil syndical d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres, chargée d'examiner les résultats de l'analyse des offres des marchés et accord-cadre en procédure formalisée, en vue de l'attribution qui sera ensuite validée par les membres du Bureau.

### 07 - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS

Le Président proposera au Conseil syndical d'élire les membres de la Commission de DSP qui intervient à diverses étapes dans la procédure de choix du délégataire mais également en cas de projet d'avenant à la convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

### 08 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10.000 habitants doivent prévoir la création d'une commission consultative des services publics locaux qui est consultée préalablement à toute délégation de service public, tout projet de création de service public, en délégation de service public ou en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux doit comprendre :

- Le Président du syndicat mixte.
- Des membres du Comité syndical.
- Des représentants des associations locales.
- Le cas échéant, en fonction de l'ordre du jour; des personnes qualifiées avec voix consultative.

### 09 – DELEGATIONS DES VICE-PRESIDENTS

Les membres du Bureau proposent au Conseil syndical la désignation des Commissions correspondant aux délégations des vice-présidents élus le 7 juillet 2015. Les membres du Conseil syndical ont été invités à prononcer leur souhait de participer aux différentes commissions. Certaines demandes ont déjà été enregistrées et pourront être complétées le jour de la séance du prochain Conseil.

1. Une commission « Aménagement numérique » sous la présidence de M. Jean-Claude Leclabart
2. Une commission « services et collectivités rurales » sous la présidence de M. Stéphane Decayeux
3. Une commission « développement numérique (éducation, santé...) » sous la présidence de M. James Hecquet
4. Une Commission « Mutualisation et suivi des zones d'investissement privé » sous la présidence de M. Olivier Jardé.

Lors du prochain Conseil syndical, le Président souhaite que chaque vice-président fasse une présentation de l'avancement des projets pour ce qui concerne sa délégation.

Jean-Claude LECLABART interroge Olivier JARDE sur la signature de la convention tripartite conclue avec l'Etat et ORANGE pour le déploiement du FTTH sur le territoire d'Amiens Métropole. Ils ont négocié avec ORANGE pour donner la priorité aux zones d'activité et aux communes souffrant du débit le plus bas. La convention prévoit également les engagements en termes de délais de réalisation et de mise en service commerciale. Olivier JARDE doit se rapprocher de la communauté de communes de l'Abbevillois pour connaître l'état d'avancement sur ce territoire.

Le Président de l'AVICCA est intéressé pour connaître le contenu de cette convention tripartite car ORANGE n'est pas disposé à la signer sur toutes les zones d'investissement privé.

### 10 – REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR

Suite au renouvellement des délégués du Département et à la modification des commissions, le Président proposera au Conseil syndical de valider le nouveau règlement intérieur du syndicat mixte.

## 11 – PROGRAMME COMPLEMENTAIRE DE MONTEE EN DEBIT

Le programme complémentaire de Montée en débit sur le réseau cuivre a été présenté lors de la Commission Aménagement numérique du 22 septembre 2015. Le Président proposera au Conseil syndical de valider son plan de financement. L'ajustement du nombre de lignes concernées constaté suite à la réalisation des études amène à proposer un projet d'avenant au règlement financier définissant les participations des EPCI à la fois pour la Montée en Débit et pour le FTTH.

Afin d'anticiper sur la prise de décision des communautés de communes et de valider le lancement du programme complémentaire dans la continuité de la 1<sup>ère</sup> phase, le Président propose de solliciter les communautés de communes avant la réunion du Conseil syndical.

## II – INFORMATIONS DU PRESIDENT

### Consultations en cours

Contrôle de la gestion en affermage du réseau de fibre optique public de la Somme – Cette prestation est prise en charge dans le cadre du contrat d'affermage. Les offres sont attendues pour le 22 octobre 2015.

Marché de prestations de service d'assurance : le cabinet RISK'OMNIUM a réalisé un audit des besoins du syndicat mixte en terme de couverture d'assurance et a établi un dossier de consultation d'entreprises. Le marché correspondant a été publié et les offres sont attendues pour le 10 novembre 2015.

La présente consultation comporte les lots définis ci-dessous :

- Lot 1 : Dommages aux biens
- Lot 2 : Automobile
- Lot 3 : Responsabilité civile et Responsabilité civile maître d'ouvrage

### Avancement du programme STHD

Le Président informe les membres du Bureau du contexte problématique existant avec les services de l'Etat et notamment la Mission Très Haut Débit puisqu'ils ne respectent pas à ce jour les engagements annoncés par Antoine DARODES en mai 2015 de signature de la convention et de versement des premiers acomptes de la subvention FSN. Comme dans d'autres départements, cela risque de stopper les projets d'aménagement numérique en cours, faute de moyens financiers suffisants. Un courrier du Président de l'AVICCA a ainsi été envoyé au Ministre de l'Economie et des Finances Emmanuel MACRON. Celui-ci sera appuyé au niveau du département de la Somme par une lettre de Laurent SOMON au 1<sup>er</sup> Ministre et une lettre de Philippe VARLET aux parlementaires de la Somme.

Suite à une demande de précision d'Olivier JARDE concernant les stipulations de la loi NOTRE, Philippe VARLET confirme que l'aménagement numérique est une compétence partagée qui peut donc bénéficier de financements de plusieurs niveaux de collectivités.

Concernant la gouvernance régionale de la compétence d'aménagement numérique, rien n'est imposé à ce jour au regard de la diversité des structures de portage existant en France. Somme Numérique a rencontré récemment les 3 autres structures de la Région Nord-Picardie, à savoir le syndicat mixte Oise THD, l'USEDA pour l'Aisne et le syndicat mixte La fibre numérique 59-62.

Au niveau du Département de la Somme, Philippe VARLET informe les membres du Bureau du souhait de Laurent SOMON d'accentuer les efforts d'aménagement numérique en direction des entreprises en milieu rural.

Jean-Claude LECLABART rappelle que la préoccupation principale du syndicat mixte pour les prochains mois est de déterminer ce qui sera fait après le programme de Montée en débit en cours.

## III – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Le Président informe les membres du Bureau des grandes lignes du Débat d'Orientation Budgétaire qu'il souhaite exposer au Conseil syndical :

- Poursuivre la mise en œuvre du SDTAN
  - o Suivre le démarrage de la commercialisation des premières prises FTTH ; l'objectif étant d'annoncer au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 l'arrivée d'un grand opérateur pour le mois de septembre 2016.
  - o Approuver et engager le programme complémentaire de Montée en Débit.

- Engager une réflexion et une nouvelle étude pour la **révision du SDTAN** afin de maintenir le rythme de construction de 20 000 prises par an. Le 1<sup>er</sup> programme FTTH sera terminé dans la Somme fin 2017 et réalisé sur le département de Seine-Maritime au 1<sup>er</sup> semestre 2018. La convention de DSP comprend le versement de redevances permettant d'amortir les travaux et d'engager le programme suivant, cela reste à vérifier dans la réalité.
- **Etoffer l'offre de services** proposés aux membres de Somme Numérique et leurs communes. Dans ce cadre, il conviendra de fixer des tarifs spécifiques permettant de développer les services et de disposer des ressources internes nécessaires permettant de répondre aux demandes des collectivités. Les Espaces Numériques de Travail disposent déjà de leur mode de fonctionnement propre avec le tarif fixé par compte élève. Le Président souhaite maintenir la dynamique du syndicat mixte pour le développement des ENT qui couvre les primaires et les collèges. Cependant, il conviendrait de négocier avec les services de l'Education Nationale une souplesse entre l'installation des matériels et l'ouverture des comptes sur la plateforme ENT afin de laisser le temps aux enseignants de s'approprier les outils mis à disposition, sans se mettre en défaut par rapport au versement des subventions FEDER.
- Faire le choix de la **solution d'archivage électronique**. Le Département de la Somme et Amiens Métropole participent à un Comité de pilotage avec Somme Numérique pour la mise en œuvre de ce nouveau service qui sera proposé aux membres du syndicat mixte. 3 hypothèses ont été étudiées à ce jour : l'achat d'une salle serveurs existantes, la construction d'un bâtiment, l'intégration dans un projet de Data center privé. Dans tous les cas, le syndicat mixte devra être propriétaire de ses espaces de stockage. Yves Briançon rappelle les réflexions engagées avec le Centre de Gestion du Nord qui souhaite disposer d'un lieu de sauvegarde. Leur projet est suffisamment avancé à ce jour et ils attendent les décisions de Somme Numérique. Il convient donc de réunir le Comité de pilotage dans les meilleurs délais.
- Lisser progressivement le montant des **cotisations syndicales** entre les communautés de communes et Amiens Métropole. A la demande Amiens Métropole, ce rapprochement pourra se faire sur une durée de 3 ans.

Olivier JARDE s'interroge sur le montant d'emprunt que continue à rembourser Amiens Métropole à Somme Numérique. Il s'agissait du financement pour moitié de la construction du réseau de fibre optique sur le territoire d'Amiens Métropole, l'autre moitié ayant été prise en charge par le Département. Olivier JARDE regrette que cet emprunt ne donne pas lieu à plus de contrepartie pour Amiens Métropole. Il souhaite donc que soient développés de nouveaux logiciels à destination de l'ensemble des collectivités du département. Il est précisé qu'Amiens Métropole a été précurseur dans la construction du réseau mais à partir de 2016, d'autres EPCI vont rembourser des emprunts contractés par Somme Numérique pour la construction du réseau de fibre optique sur leur territoire. De même, plusieurs collectivités participent au financement de l'extension du réseau en versant une contribution directement au syndicat mixte. Les redevances perçues par le syndicat mixte au titre de la commercialisation du réseau sont affectées notamment au financement des charges inscrites au budget annexe dédié et à couvrir l'amortissement du réseau.

Concernant la réflexion à mener pour la suite de l'opération de mise en œuvre du SDTAN de la Somme, Jean-Claude LECLABART souhaite que soit établi un inventaire des communes et du nombre d'habitants disposant d'un débit supérieur à 10 Mb/s à l'issue du programme en cours.

Il apparaît que les progrès technologiques comme le VDSL sur le cuivre permettent des débits très satisfaisants et surtout la possibilité de souscrire à la télévision par Internet, ce qui n'était pas le cas lorsque les travaux de Montée en débit ont débuté. Cependant, il faudra s'interroger sur la pertinence de tels investissements lorsque le coût à la ligne sera équivalent à celui du déploiement du FTTH. Par ailleurs, les aides européennes risquent encore de se réduire sur le financement de cette technologie de Montée en débit sur le réseau cuivre.

Le choix des 3 plaques FTTH pour la 1<sup>e</sup> phase de déploiement sur les zones relativement les plus denses du département s'était basé sur un équilibre économique et stratégique permettant de disposer de suffisamment de prises FTTH pour faire venir les opérateurs sur le territoire.

Il y a donc un véritable débat à venir concernant la stratégie à adopter pour la poursuite de l'aménagement numérique en milieu rural.

La séance est levée à 19h35.